

Conseil de communauté du 10 juillet 2014 à Les Halles
Relevé des décisions

Le conseil de communauté approuve :

- ❖ le maintien du droit commun pour le calcul du fonds de péréquation des ressources intercommunales 2014,
- ❖ les modifications concernant la désignation des délégués auprès du SIMOLY, du SCOT des Monts du Lyonnais et du SYRIBT et le report début septembre de la finalisation des commissions thématiques,
- ❖ la proposition faite au directeur départemental des finances publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux, concernant la désignation de commissaires titulaires et suppléants pour la commission intercommunale des impôts directs,
- ❖ la prise en charge des dépenses liées au voyage d'études en Belgique dans le cadre du partenariat avec une filière belge pour la valorisation du colostrum,
- ❖ la délibération de principe concernant la poursuite de la concertation avec les collectivités voisines (CCHL, CCVL, CCFL, SIMOLY,...) en matière de délimitation du périmètre et de mutualisation pour l'autorisation du droit des sols (Loi ALUR),
- ❖ la motion de l'Association des Maires de France interpellant l'Etat concernant la baisse des dotations,
- ❖ la délégation donnée au Président pour mener à bien les négociations concernant :
 - ↳ l'acquisition d'environ 2300 m² de terrain appartenant à la société Provol sise ZA Bellevue à Souzy,
 - ↳ la vente à la commune de Souzy d'un tènement d'environ 5000 m² sur cette même zone,
 - ↳ la vente du bâtiment vacant "ex Tps Bonnet" sis Les Halles, à l'entreprise MICHEL FRERES (transports),
 - ↳ la vente ou location du bâtiment dénommé "ex TISSOT" sis La Bourrie à Haute Rivoire,
- ❖ la prolongation d'un an par voie d'avenant de la convention d'assistance technique avec le SATESE pour le suivi de la station d'épuration des Auberges,
- ❖ l'avenant à la convention signée avec l'association "Rhône Insertion Environnement", dans le cadre du dispositif Brigades Vertes, en vue de prestations sur une longue période sur le site des Auberges (entretien autour de la station d'épuration) et relatif à la modification de la prime panier,
- ❖ les tarifs pour un camp sportif au profit des ados ainsi que ceux pour des cours de zumba au sein d'Escap'ad et la modification des heures d'ouverture de la salle fitness, à compter de septembre,
- ❖ les différentes actions proposées par la commission culturelle pour la période 2014-2015 et la mise à jour des tarifs de location des matériels son et lumière,
- ❖ les diverses subventions pour l'école ressource, à solliciter auprès de la DRAC et du Département du Rhône,
- ❖ la subvention à solliciter auprès de l'ADEME et/ou Leader pour l'audit énergétique des bâtiments communautaires,
- ❖ la remise d'un bon d'achat aux 4 personnes qui se sont investies bénévolement lors de l'animation "generation fashion" 2014 soit 60 € à valoir sur un achat dans la boutique "Aux produits d'antan" à St Laurent de Chamousset,
- ❖ la signature des différentes conventions avec différentes structures (communes, Simoly, communautés de communes,...) pour l'hébergement de leur site internet,
- ❖ la signature de conventions pour la mise à disposition d'agents dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires,
- ❖ la poursuite de la participation de la Communauté de communes au réseau d'information touristique Rhône-Alpes (SITRA),
- ❖ l'adhésion provisoire de la Communauté de communes à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale pour son Centre Intercommunal d'Action Sociale, en cours d'installation,
- ❖ les orientations de la formation au profit de chaque élu soit 18 jours par mandat et les crédits ouverts dans le cadre de ce droit à la formation,
- ❖ la création à compter du 1^{er} octobre 2014 d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- ❖ les modifications apportées à la grille tarifaire commune pour le Parc d'Activités Innovantes, la Maison des services et la Maison du tourisme,
- ❖ le prélèvement automatique des loyers des créateurs installés dans la pépinière et les décisions modificatives.

Le Président, Gérard VULPAS